



FONDS TRANSMISSION & FRATERNITÉ

Fonds de dotation déclaré à la préfecture de Paris sous le n°292 le 25 octobre 2011
et publié au Journal officiel du 19 novembre 2011

Siège social : 19 cité Voltaire – 75011 PARIS N° SIRET : 752 109 769 00022

contact@transmissionfraternite.org

Site internet : <http://www.transmissionfraternite.org/>

RAPPORT ANNUEL 2023

Introduction

L'association Les petits frères des Pauvres reçoit ponctuellement des libéralités dont elle refuse d'utiliser le bénéfice à son profit, pour des raisons éthiques tenant au lien qui l'unit au donateur ou testateur.

Afin de ne pas se mettre dans un rapport mercantile ou de dépendance avec la personne accompagnée, de ne pas dénaturer la relation d'amitié avec elle, ni prêter le flanc à la critique qui pourrait laisser supposer, par exemple, que l'association s'occupe des personnes âgées pour leur argent, les petits frères des Pauvres ont été amenés, conformément à leurs principes déontologiques, à refuser par le passé un certain nombre de libéralités.

Cependant, dans le respect de la mémoire et des intentions des testateurs, l'association a souhaité que ces fonds puissent être utilisés par d'autres organismes partageant ses valeurs et agissant dans le prolongement de sa propre mission.

C'est pourquoi l'association Les petits frères des Pauvres a décidé, par délibération de son conseil d'administration du 10 avril 2010 (puis du 28 mai 2011 sur les modalités), de créer un fonds de dotation indépendant destiné à recueillir les biens matériels que l'association ne souhaitait pas accepter pour elle-même.

Le Fonds Transmission et Fraternité a ainsi été déclaré à la préfecture de Paris sous le n°292 le 25 octobre 2011 et publié au Journal Officiel du 19 novembre 2011.

En 2023, ce rapport marque donc la douzième année d'activité du Fonds.

SOMMAIRE

INTRODUCTION..... 1

ACTIVITES 2023 3

ACTIVITÉS LIÉES À LA DISTRIBUTION DE FONDS..... 4

UNE IMAGE DES ASSOCIATIONS SOUTENUES..... 18

RESSOURCES 26

ADMINISTRATION GÉNÉRALE 27

COMMUNICATION 28

ORGANISATION PRATIQUE 29

GOUVERNANCE..... 31

ÉLÉMENTS FINANCIERS 2023 32

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS TRANSMISSION ET FRATERNITE 32

ACTIVITES 2023

Le Conseil d'administration du Fonds s'est réuni quatre fois en 2023 :

- 29 mars,
- 23 juin,
- 5 octobre,
- 14 décembre.

L'année 2023 est marquée par un important renouvellement de la gouvernance du Fonds Transmission et Fraternité. Ce point sera développé dans le chapitre « Gouvernance ».

A noter également cette année, une journée d'information et de formation entre les administrateurs et les conseillers a été organisée sur l'étude des projets présentés afin de parfaire et d'harmoniser nos pratiques. Cette journée a eu lieu le 26 mai 2023 et a rassemblé la Présidente, Nathalie Blum, le Trésorier, Francis Bercovici, la Secrétaire générale, Caroline Marchi, la Secrétaire générale honoraire, Laurence Delmotte ainsi que Sylvie Guichard, Martine Calvo et Anne Dehaeze.

ACTIVITÉS LIÉES À LA DISTRIBUTION DE FONDS

Au cours de l'année 2023, 73 nouveaux dossiers ont été enregistrés sur notre site internet <http://www.transmissionfraternite.org/>.

Cinq dossiers de plus, arrivés tardivement en 2022, après le dernier Conseil de l'année, ont été traités en 2023.

Ce sont donc 78 dossiers (54 en 2022) que nous décomptons pour l'exercice, avec des destinées diverses.

40 dossiers (44 dossiers en 2022) ont été examinés par le Conseil d'administration du Fonds Transmission et Fraternité, et ont donné lieu à :

- 37 engagements pour un total de **695 500 €**.
- Et à 3 refus.

(En 2022, 39 engagements pour un total de 778 700 €)

On trouvera le détail de ces projets dans les tableaux qui suivent.

Au 31/12/2023	Nombre de dossiers non vus en CA	Nombre de dossiers traités en CA
Retenus	-	37
Refusés « avant Conseil »	19	3
Annulés/Désistements	5	-
À traiter en 2024	14	-
Total	38	40

La vie d'une demande d'aide financière

Tous les dossiers ont été soumis via le site Internet dont dispose le Fonds.

Les associations doivent se présenter, exposer leur projet et les motifs de la demande d'aide financière et fournir un ensemble de pièces administratives (déclaration au J.O., statuts, rapport et compte antérieurs, prévisionnel, etc.).

Pour tout projet introduit, il est exigé une attestation d'éligibilité au mécénat, témoignant du fait que l'association répond ainsi aux critères d'éligibilité aux dons ouvrant droits à une réduction d'impôts, au sens des articles 200-1, g 2° et 238 bis-1, g 2° du Code Général des Impôts.

Les associations demandeuses ont toutes été contactées (la plupart par téléphone,

quelques-unes lors d'une rencontre ou d'une visite dans leurs locaux) pour discuter de leurs activités et projets. Cet échange se déroule entre un instructeur du Fonds, et, pour l'association, un membre du Conseil d'administration et/ou le responsable du projet. Les instructeurs du Fonds produisent un rapport écrit sur les projets qu'ils ont étudiés pour une présentation en Conseil.

Une fois la décision prise par le Conseil, celle-ci est formalisée par un courrier, accompagné, pour les accords, d'une convention précisant toutes les conditions particulières (montants, tranches, conditions, etc.) relatives à l'aide apportée et les engagements des deux parties. Aucun versement n'a été effectué sans que cette convention ne soit signée.

Les tableaux présentés ci-après récapitulent les décisions favorables prises en Conseil en 2023. Les montants indiqués ne sont pas obligatoirement versés au 31/12/2023.

En effet, l'aide financière peut être morcelée en plusieurs tranches de versement, sur l'exercice courant ou le(s) suivant(s). Les versements sont effectués sous conditions ou production de documents complémentaires (factures, comptes, rapport d'activité, procès-verbal d'assemblée générale, etc.), ce qui permet de suivre l'évolution du projet dans le temps.

En termes de communication et d'information, chaque dossier retenu a fait l'objet d'un court article sur notre site, exposant les activités de l'association, son projet, le montant de l'aide allouée et un lien vers son propre site web si la structure en dispose. Ces informations sont accessibles à tous par l'onglet « Associations soutenues », <http://www.transmissionfraternite.org/les-associations-soutenues.html>

Enfin, nous demandons, dans un délai raisonnable après le dernier paiement (et en fonction du calendrier qui nous a été soumis pour le projet soutenu), que l'association nous adresse un compte rendu d'utilisation des fonds.

A cette fin, nous lui adressons une trame, identique pour toutes les associations soutenues, que nous personnalisons uniquement en rappelant les objectifs initiaux affichés par l'association, et que l'association doit remplir en ligne.

Les instructeurs de ces dossiers ou tout membre intéressé est informé dans notre extranet de l'arrivée de ce compte-rendu ; il peut en prendre connaissance à sa convenance, toujours dans l'extranet.

Associations ayant bénéficié d'une aide financière en 2023				
N° projet	Association	Ville	Date CA	Aide financière accordée
2022/044	Association pour l'Amitié	Paris	29-mars-23	50 000 €
2023/001	Compagnie Les Coulisses à Ressorts	Grenoble	29-mars-23	20 000 €
2023/003	Le Nez à l'Ouest	Nantes	29-mars-23	12 000 €
2023/004	La Maison en Ville	Rennes	29-mars-23	59 200 €
2023/006	Contes Rendus	Marseille	29-mars-23	14 500 €
2023/007	Office central de la coopération à l'école du Nord	Douai	29-mars-23	8 500 €
2023/008	A Vélo sans âge Saint-Jean de la Ruelle	St Jean de la Ruelle	29-mars-23	4 000 €
2023/010	Action de coordination de lieu et d'Accueil aux Personnes Agées	Marseille	23-juin-23	20 000 €
2023/011	Action de coordination de lieu et d'Accueil aux Personnes Agées	Marseille	23-juin-23	20 000 €
2023/013	SOLIHA Centre Val de Loire	Tours	23-juin-23	15 000 €
2023/014	Agevie	Tours	23-juin-23	15 000 €
2023/015	Ciconia Théâtre	Besançon	23-juin-23	19 000 €
2023/016	ASLIVE	Paris	23-juin-23	5 300 €
2023/017	TA1AMI – Tu as un ami	Lille	23-juin-23	15 000 €
2023/019	Association des Femmes Africaines de Sarcelles et des Environs	Sarcelles	23-juin-23	15 000 €
2023/022	Neptune	Montreuil	23-juin-23	10 000 €
2023/023	Compagnie Eclat de Lyre	Orthez	23-juin-23	14 000 €
2023/024	Le Relais Ozanam	Echirolles	23-juin-23	30 000 €
2023/025	Compagnie Les Petits Mouchoirs	PAU	23-juin-23	15 000 €
2023/027	Les Nezdocs	Mialet	23-juin-23	11 000 €
2023/028	EOLLIS	Phalempin	05-oct-23	24 000 €
2023/030	Association Créatrice de Lien Social	Besançon	05-oct-23	7 000 €
2023/031	Être-là Grand Paris	Paris	05-oct-23	10 000 €
2023/036	Atelier Populaire d'Urbanisme du Vieux-Lille et de la Métropole lilloise	Lille	05-oct-23	35 000 €
2023/037	Lilavie	Laval	05-oct-23	10 000 €
2023/038	Compagnie La Syrinx de Pan	Les Ponts-de-Cé	05-oct-23	2 000 €

Associations ayant bénéficié d'une aide financière en 2023 (suite)				
N° projet	Association	Ville	Date CA	Aide financière accordée
2023/039	Alliance maladies rares	Paris	05-oct-23	30 000 €
2023/040	Association Je t'Aide	Ivry sur Seine	05-oct-2023	20 000 €
2023/041	Association "Le Lien"	Cernay	05-oct-2023	6 000 €
2023/043	ISATIS La Maison du Soleil	Le Kremlin Bicêtre	14-déc-2023	20 000 €
2023/046	Compagnie du Huitième Jour	Fontenay-sous-Bois	14-déc-2023	18 000 €
2023/047	Les Givrés du Plumeau	La Réole	14-déc-2023	9 000 €
2023/048	Benenova Paris	Paris	14-déc-2023	25 000 €
2023/053	123 Soleil, des artistes à l'hôpital	Crest	14-déc-2023	15 000 €
2023/054	Compagnie La Grande Fugue	Paris	14-déc-2023	20 000 €
2023/058	La Cloche	Paris	14-déc-2023	70 000 €
2023/062	Art pour l'hôpital	Montboucher sur Jabron	14-déc-2023	2 000 €

Coordonnées des associations ayant bénéficié d'une aide financière en 2023

Association	Adresse	Code postal	Ville	Téléphone	Responsable email de contact
Association pour l'Amitié	29 rue des Lourmel	75015	Paris	07 60 79 60 30	relationsdonateurs@associationpouurlamitie.com
CIE Les Coulisses à Ressorts	2 rue Gustave Flaubert c/o La Bifurk	38100	Grenoble	06 80 28 40 28	presidence.coullissesaressorts@gmail.com
Le Nez à l'Ouest	2 rue Geoffroy Drouet	44000	Nantes	06 63 59 31 52	partenariats@lenezalouest.com
La Maison en Ville	Au Jeu de Paume, 12 rue Saint-Louis	35000	Rennes	02 23 20 55 39	info@lamaisonenville.fr
Contes Rendus	17 rue Yves Lariven	13005	Marseille	07 82 47 60 80	contact@contesrendus.org
Office Central de la coopération à l'école du Nord	543 rue d'Arras	59500	Douai	06 20 46 78 10	ad59@occe.coop
A Vélo sans âge – Saint-Jean de la Ruelle	58 rue Dédale	45140	St Jean de la Ruelle	06 85 92 79 30	mt-didier.dugue@avelosansage.fr
Action de coordination de lieu et d'Accueil aux Personnes Agées	50 rue Ferrari	13005	Marseille	04 91 48 53 33	accueil@aclap.org
Action de coordination de lieu et d'Accueil aux Personnes Agées	50 rue Ferrari	13005	Marseille	04 91 48 53 33	accueil@aclap.org
SOLIHA Centre Val de Loire	241 rue Edouard Vaillant	37000	Tours	06 46 28 24 81	e.lalande@solihha.fr
Agevie	241 rue Edouard Vaillant	37000	Tours	02 47 39 03 93	adavid@agevie.fr
Ciconia Théâtre	19 rue Mégevand	25000	Besançon	06 28 80 48 65	jehannee@gmail.com
ASLIVE	78 rue Raymond Losserand	75014	Paris	06 51 28 54 54	president@aslive.fr
TA1AMI – Tu as un ami	61 rue Nicolas Leblanc	59000	Lille	06 60 29 41 62	ta1ami@orange.fr
Association des Femmes Africaines de Sarcelles et des Environs	2 allée Charles de Montesquieu	95200	Sarcelles	01 39 92 47 72.	d.association@wanadoo.fr

Coordonnées des associations ayant bénéficié d'une aide financière en 2023 (suite)

Association	Adresse	Code postal	Ville	Téléphone	Responsable email de contact
Neptune	32 boulevard Vaillant Couturier	93100	Montreuil	01 48 51 54 62	n.thabet@association-neptune.com
CIE Eclat de Lyre	22 place du Foirail	64300	Orthez	06 32 19 47 51	nagardlaurence@gmail.com
Le Relais Ozanam	1 allée du Gatinais	38130	Echirolles	07 64 89 60 90	k.ledoth@relaisozanam.org
CIE Les Petits Mouchoirs	10 avenue de l'Eglise Saint Joseph	64000	Pau	05 59 32 84 77	compagnielespetitsmouchoirs@gmail.com
Les Nezdocs	535 chemin de Pegairolles	30140	Mialet	06 50 37 71 70	nezdocs@gmail.com
EOLLIS	7 rue JB Lebas	59133	Phalempin	03 20 90 01 01	lbecquart@eollis.net
Association Créatrice de Lien Social	4 rue Jenny d'Héricourt	25000	Besançon	06 31 77 88 91	contact.creaso@gmail.com
Être-là Grand Paris	39 avenue de Clichy	75017	Paris	01 53 42 31 31	contact@etre-la-grand-paris.org
Atelier Populaire d'Urbanisme du Vieux-Lille et de la Métropole lilloise	14 rue des Tours	59000	Lille	03 20 15 04 96	apuvieuxlille@gmail.com
Lilavie	69 rue du Pont de Mayenne	53000	Laval	02 43 53 18 34	anne.lilavie@orange.fr
CIE La Syrinx de Pan	10 rue Jacqueline Maze	49130	Les Ponts-de- Cé	06 02 19 52 12	syrinxdepan@gmail.com
Alliance Maladies Rares	96 rue Didot	75014	Paris	01 56 53 53 47	abangoura@maladiesrares.org
Association Je t'Aide	54 rue Molière	94200	Ivry sur Seine	07 50 70 23 02	morgane@associationjetaide.org
Association "Le Lien"	Hôpital gériatrique 7 rue Georges Risler	68700	Cernay	06 80 42 68 79	lelien.cernay@gmail.com
ISATIS La Maison du Soleil	18-20 rue Pasteur	94270	Le Kremlin Bicêtre	01 53 56 07 50	cmajerus@isatis.asso.fr
CIE du Huitième Jour	193 bis rue des Moulins	94120	Fontenay- sous-bois	06 82 10 97 91	rop@compagnieduhuitiemejour.fr
Les Givrés du Plumeau	3 rue Jean Moulin	33190	La Réole	06 82 39 52 98	givresduplumeau@orange.fr

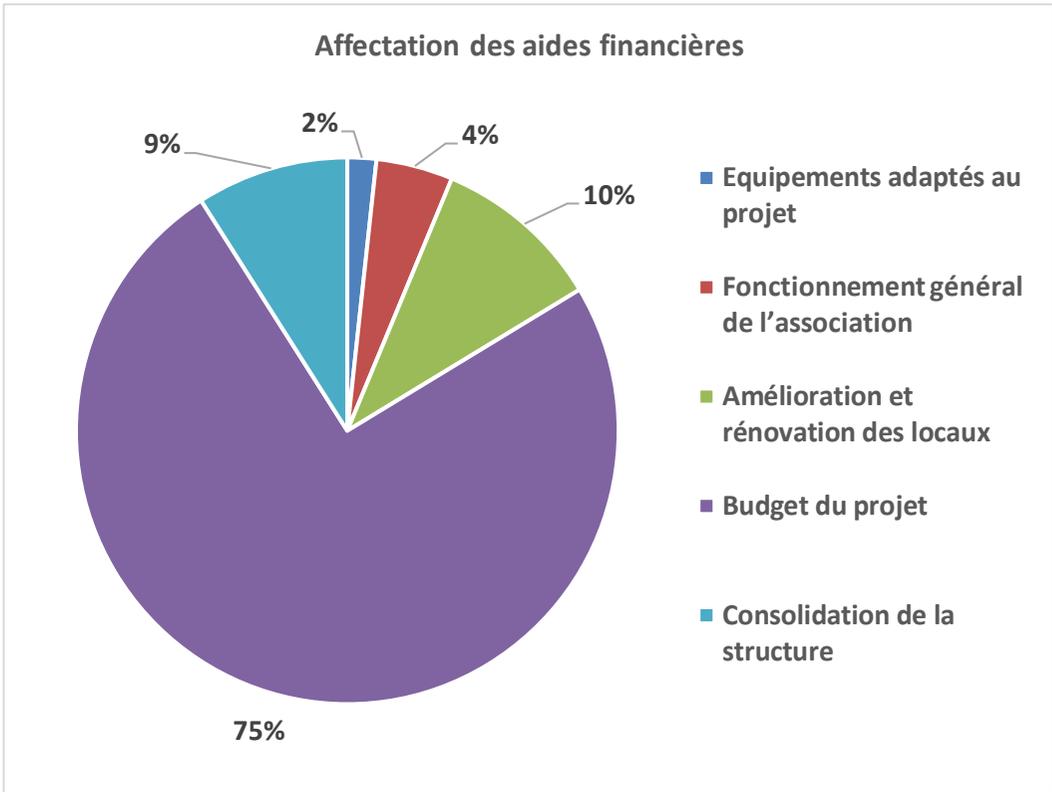
Coordonnées des associations ayant bénéficié d'une aide financière en 2023 (suite)					
Association	Adresse	Code postal	Ville	Téléphone	Responsable email de contact
Benenova Paris	29 boulevard Bourdon L'Ascenseur	75004	Paris	06 38 76 68 04	cecilia.ojeda@benenova.fr
123 Soleil, des artistes à l'hôpital	700 chemin de Graigne	26400	Crest	06 75 29 27 15	dev123soleil@gmail.com
Compagnie La Grande Fugue	206 quai de Jemmapes	75010	Paris	06 60 218832	Compagnielagrundefugue@gmail.com
La Cloche	8 rue du Général Renault	75011	Paris	06 69 27 34 90	camille.cucalon@lacroche.org
Art pour l'hôpital	200 impasse du Petit Nice	26740	Montboucher sur Jabron	06 43 23 39 49	artpourhopital@yahoo.com

**Pour ces 37 aides financières (39 en 2022), d'un montant total de 695 500 € (778 700 € en 2022),
La moyenne s'élève à presque 19 000 € (presque 20 000 € en 2022),
La médiane (autant de projets au-dessus qu'en dessous de ce montant) se situe à 15 000 € (comme en 2022).**

- **25 associations sur 37 ont reçu une aide correspondant à leur demande.**
- 5 associations ont obtenu plus que le montant initial demandé, pour des raisons diverses : soit le Conseil d'administration a décidé de soutenir les projets sur une plus longue période compte tenu de leur intérêt, soit l'aide a été arrondie la marge supérieure.
- 8 autres ont obtenu moins que la somme souhaitée : il s'agissait soit d'une seconde demande, soit d'une demande estimée trop élevée.

CARACTERISTIQUES DES SOUTIENS APPORTES

Affectation aide financière	Montant total des aides	En %	Nombre de projets	Moyenne
Budget du projet	518 700	75 %	26	19 950
Amélioration et rénovation des locaux	70 000	10 %	2	35 000
Consolidation de la structure	63 000	2 %	3	21 000
Fonctionnement général de l'association	31 800	4 %	3	10 600
Equipements adaptés au projet	12 000	9 %	3	4 000
	695 500	100%	37	18 797

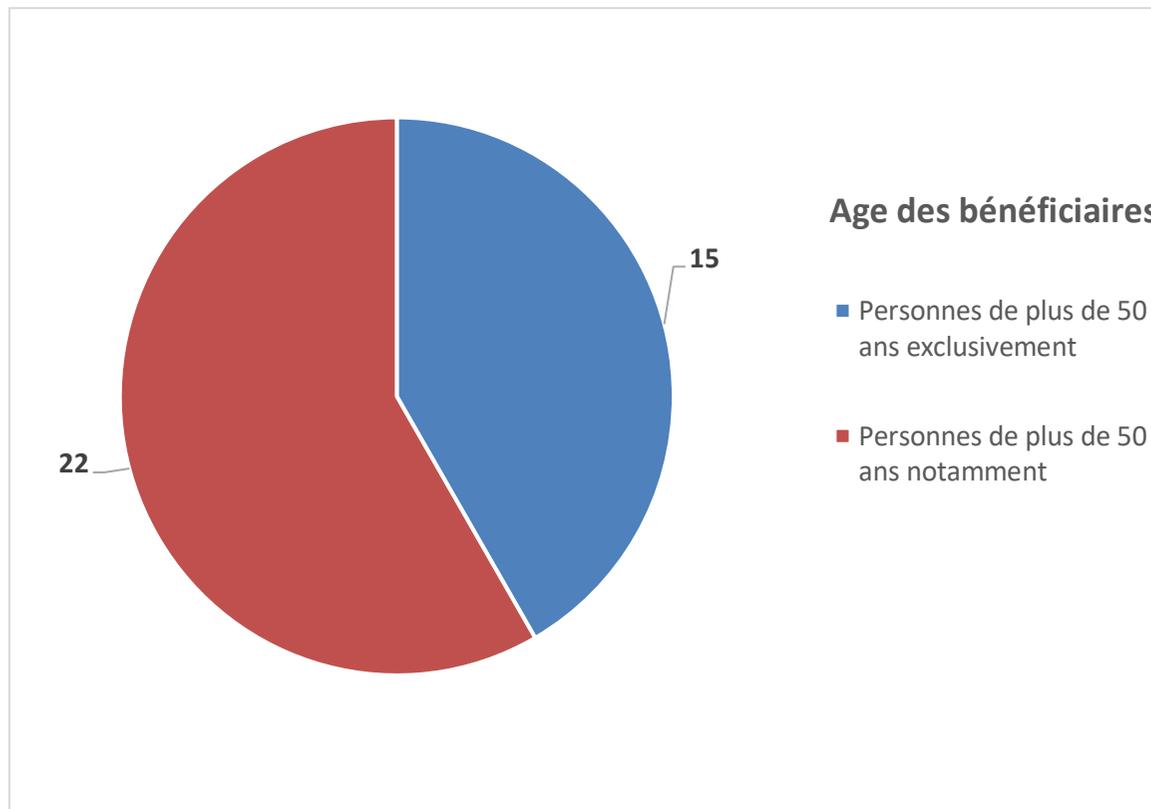


On note que les associations nous sollicitent en grande majorité (84% du montant des aides accordées) pour des projets précis (26 en fonctionnement du projet, 3 en équipements liés au projet).

Les bénéficiaires sont exclusivement ou notamment des personnes âgées.

En 2023, le Fonds s'est donné pour exclusivité d'aider financièrement des actions concrètes qui s'adressent pour tout ou partie aux personnes âgées isolées, ou en situation de précarité, ou handicapées, ou malades ou en fin de vie.

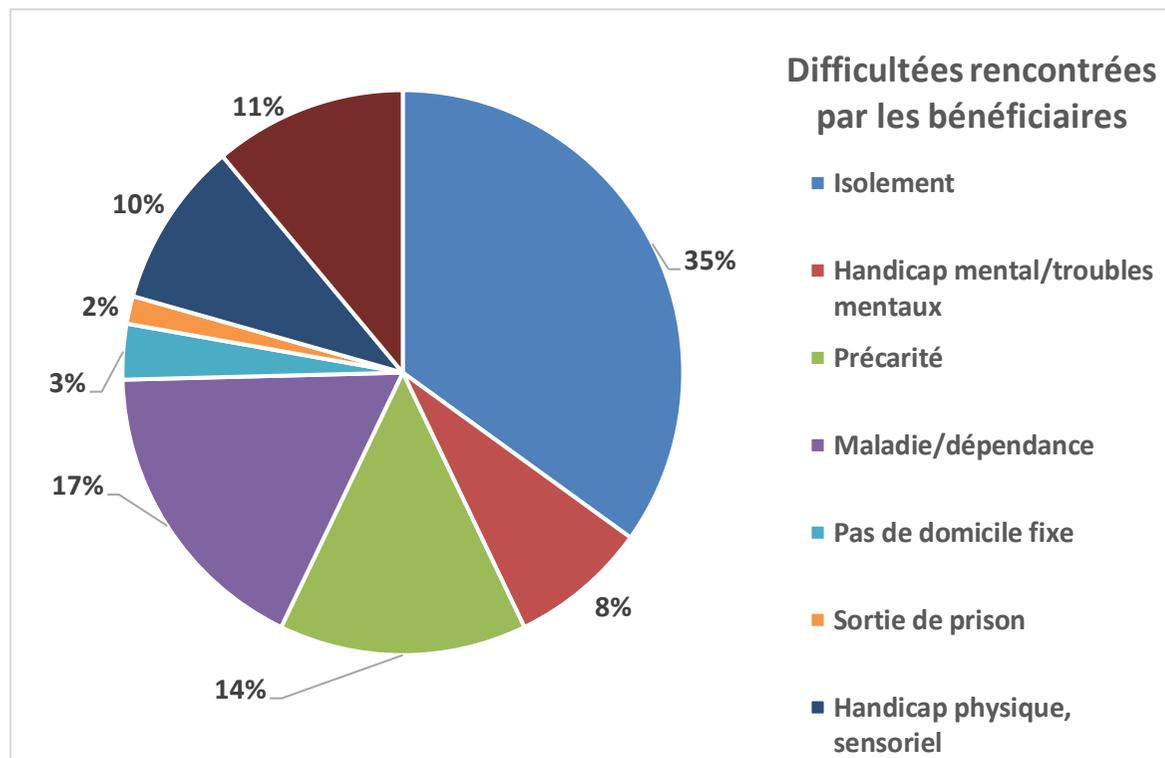
Age des bénéficiaires	Nombre de projets concernés
Personnes de plus de 50 ans notamment	22
Personnes de plus de 50 ans exclusivement	15
Total	37



En ce qui concerne **les difficultés rencontrées par les bénéficiaires**, nous avons choisi de prendre en compte la totalité des difficultés rencontrées telles qu'elles étaient exprimées dans les dossiers. Certains projets étant donc qualifiés par plusieurs termes, le nombre indiqué est supérieur au nombre de dossiers retenus.

Les pourcentages ne sont donnés que pour faciliter la lecture des ordres de grandeur.

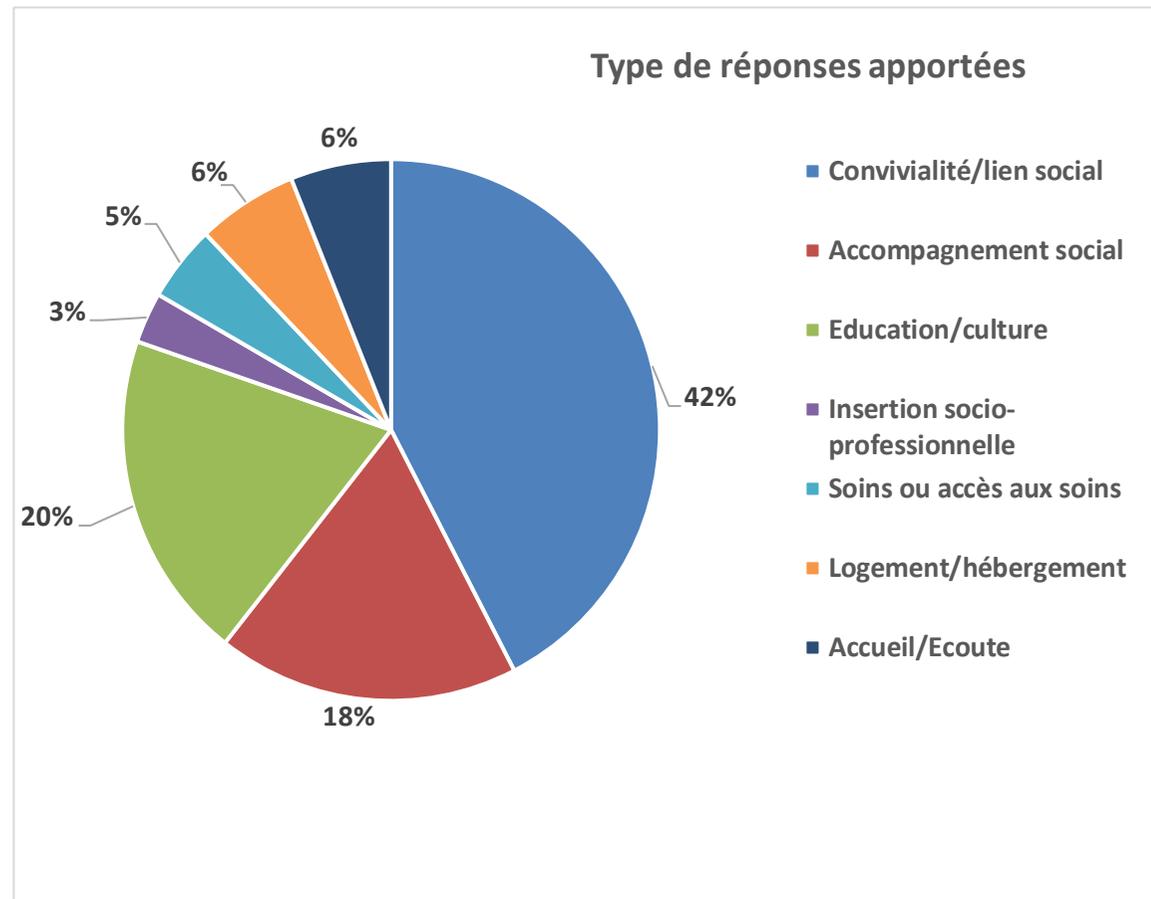
Difficultés rencontrées par les bénéficiaires	Nombre de citations
Isolement	22
Maladie/dépendance	11
Précarité	9
Fin de vie	7
Handicap physique, sensoriel	6
Handicap mental/troubles mentaux	5
Pas de domicile fixe	2
Sortie de prison	1
	(63)



De même en ce qui concerne **le type de réponses apportées par les associations aux bénéficiaires**, nous avons pris en compte la totalité des réponses apportées. Ce nombre est supérieur au nombre de dossiers retenus : il est bien rare que les associations proposent une seule réponse.

Les pourcentages ne sont donnés que pour faciliter la lecture des ordres de grandeur.

Type de réponses apportées	Nombre de projets concernés
Convivialité/lién social	28
Education/culture	13
Accompagnement social	12
Logement/hébergement	4
Accueil/Ecoute	4
Soins ou accès aux soins	3
Insertion socio-professionnelle	2
	(68)



UTILISATION DES RESERVES DÉDIÉES

Certains des dons qui nous sont consentis sont assortis d'une charge, nous imposant d'affecter les fonds remis à telle région ou à telle zone géographique.

D'année en année, nous avons ainsi reçu des fonds concernant les régions ou zones suivantes :

- Le Chesnay et sa région (Yvelines)
- Hauts de France
- Région Ouest
- Rennes (Secteur de)
- Saint Germain en Laye
- Strasbourg et région Est
- Tours et sa région
- Saint-Brieuc et Côtes d'Armor

2023	Régions avec réserves dédiées	Régions sans réserve dédiée	Total
Nombre d'associations soutenues	1	36	37
Total engagé	18 000	677 500	695 000

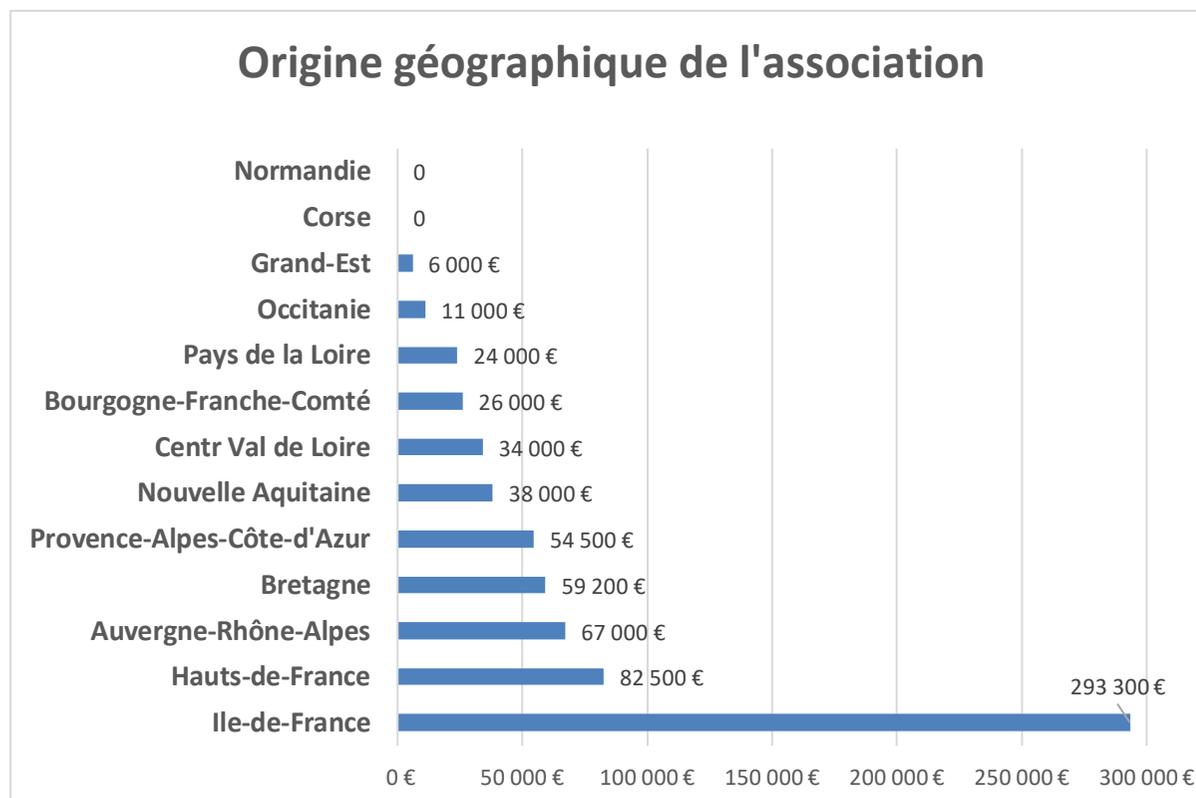
Pour mémoire, l'année 2022 aura permis d'épuiser l'ensemble des réserves dédiées à l'exception de la ligne Saint-Brieuc et Côtes d'Armor.

En 2023, un projet a été affecté sur la réserve dédiée « Saint-Brieuc et Côtes d'Armor ».

Indiquons toutefois qu'au dernier Conseil de 2023 deux associations ont été identifiées comme pouvant potentiellement réaliser des actions sur Saint-Brieuc. En fonction des informations que ces associations nous apporteront, ces actions seront imputées sur la réserve dédiée.

Une nouvelle ligne de réserve dédiée a été créée en 2023 : « Auvergne – Rhône-Alpes ».

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ASSOCIATIONS	Total des aides accordées
Ile-de-France	293 300 €
Hauts-de-France	82 500 €
Auvergne-Rhône-Alpes	67 000 €
Bretagne	59 200 €
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	54 500 €
Nouvelle Aquitaine	38 000 €
Centre Val de Loire	34 000 €
Bourgogne-Franche-Comté	26 000 €
Pays de la Loire	24 000 €
Occitanie	11 000 €
Grand-Est	6 000 €
Corse	-
Normandie	-
Ensemble	695 500 €



En montants, comme en nombre d'aides financières accordées, l'Ile-de-France est, comme l'année dernière et les années précédentes, la région la plus représentée.

UNE IMAGE DES ASSOCIATIONS SOUTENUES

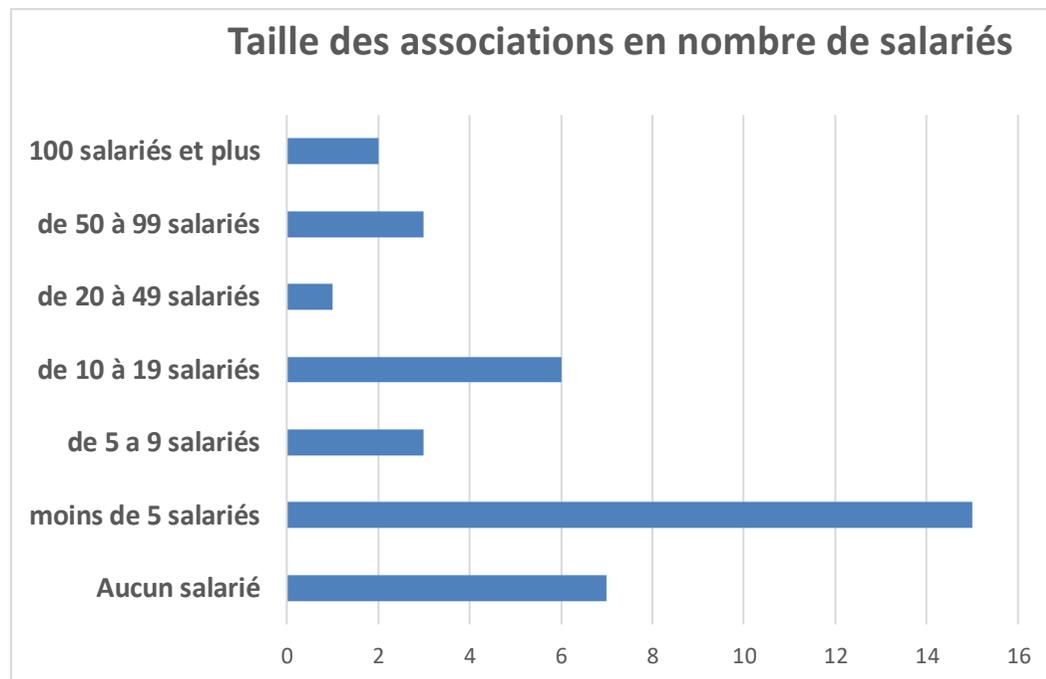
Les 37 associations soutenues sont, en grande majorité, des associations de taille modeste.

En ce qui concerne les salariés :

- 7 associations n'ont pas de salarié,
- 15 associations ont moins de 5 salariés,
- 3 associations ont entre 5 et 9 salariés,
- 6 associations ont entre 10 et 19 salariés
- 1 association a entre 20 et 49 salariés
- 3 associations ont entre 50 et 99 salariés (respectivement 97, 90 et 90 salariés),
- 2 associations ont plus de 100 salariés (respectivement 166 et 1053 salariés).

Au total, et si l'on excepte la plus grosse association (un réseau national d'EHPAD avec 1053 salariés) les 36 autres associations soutenues ont déclaré avoir 623 salariés, soit en moyenne 17.3 (en 2022, 316 salariés soit en moyenne 11.2).

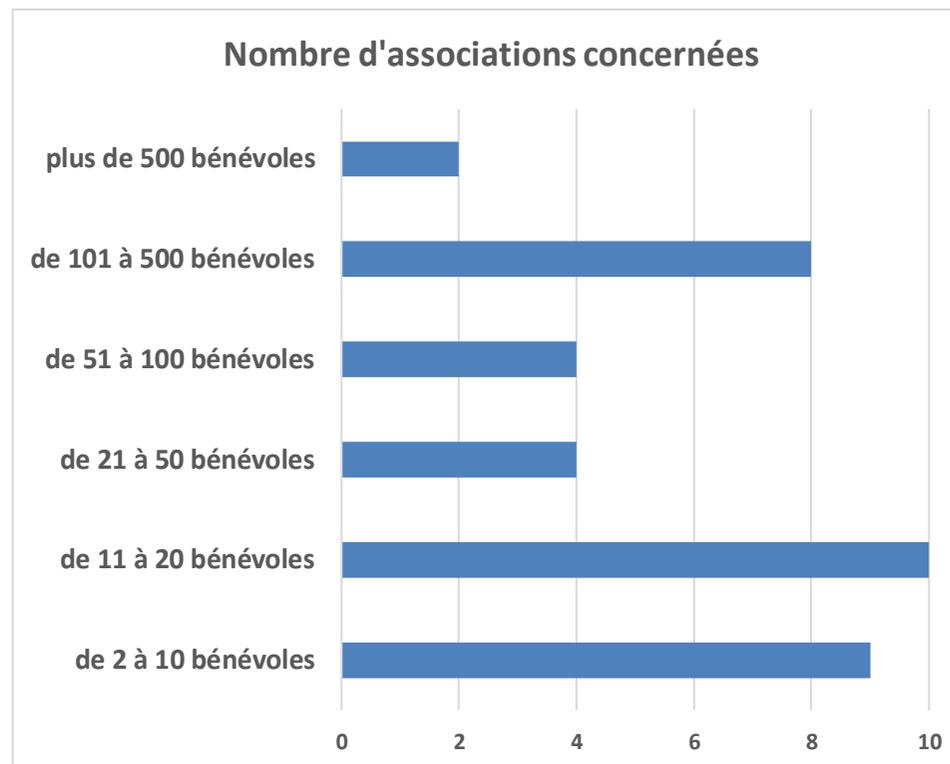
Notons que sur les 37 associations soutenues, plus des 2/3 d'entre elles ont de 0 à 9 salariés et 6 sur 10 aucun ou moins de 5 salariés, ce qui confirme bien la modestie de leur taille pour la grande majorité d'entre elles.



Toutes les associations du panel ont recours à l'appui de bénévoles.

- 9 associations nous indiquent avoir de 2 à 10 bénévoles,
- 10 associations en mentionnent de 11 à 20,
- 4 associations de 21 à 50,
- 4 associations de 51 à 100,
- 8 associations mentionnent de 120 à 500 bénévoles,
- 2 associations indiquent respectivement 3 000 et 14 000 bénévoles.

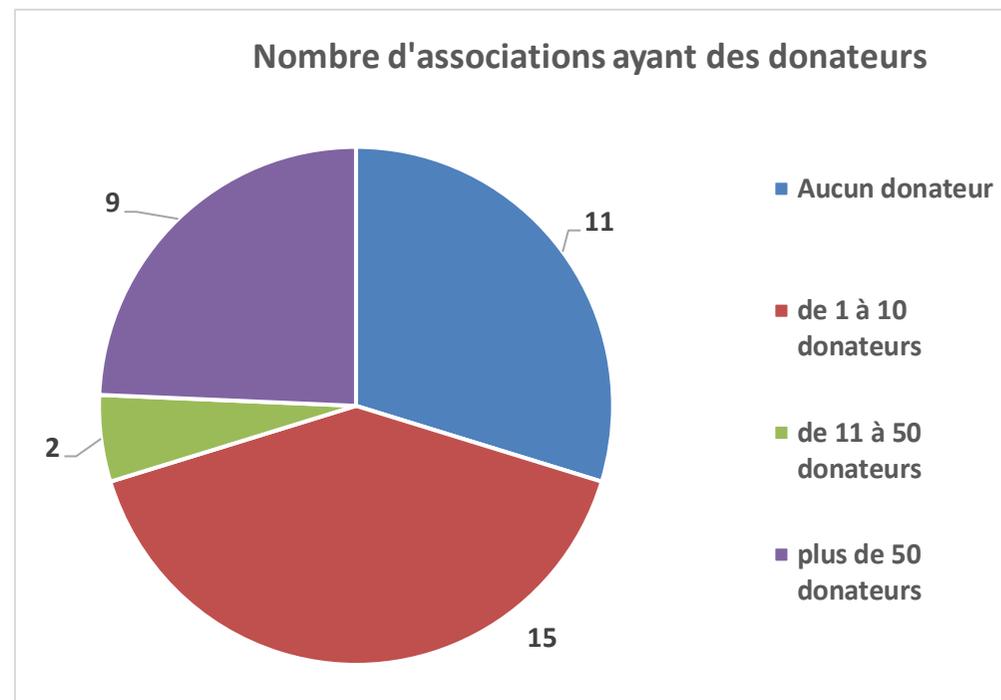
La moitié des associations (51%) affichent de 2 à 20 bénévoles.



La recherche de dons auprès des particuliers n'est pas une pratique répandue parmi les associations soutenues

Si les associations soutenues ont toutes recours à la recherche de fonds auprès des pouvoirs publics ou auprès de mécènes privés (fondations, fonds de dotation, fondations d'entreprise, etc.), la recherche auprès des particuliers n'est pas une pratique répandue : de nombreuses associations n'ont que des donateurs occasionnels.

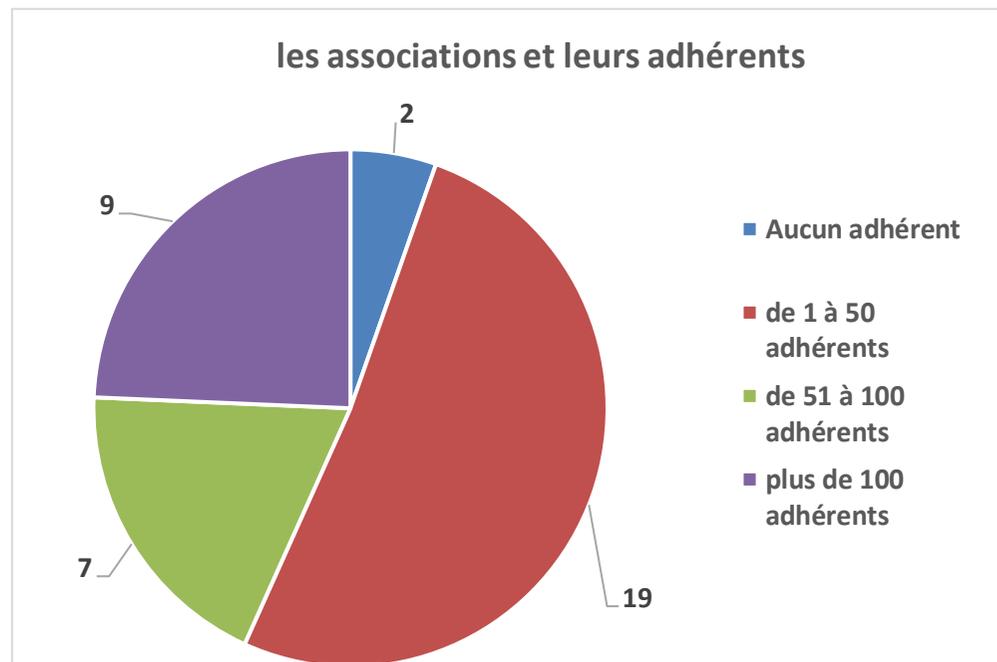
- 11 associations seulement déclarent n'avoir aucun donateur,
- 15 ont de 1 à 10 donateurs,
- 2 ont entre 11 et 50 donateurs
- On compte 9 associations, sur notre panel de 37, qui ont plus de 50 donateurs.



Vie associative et adhésions

Toutes les associations soutenues produisent un rapport d'activité annuel.

- 2 associations nous ont déclaré n'avoir aucun adhérent
- 19 en ont moins de 50,
- 7 de 51 à 100 adhérents,
- 9 ont plus de 100 adhérents.



Près de 6 associations sur 10 ont été créées dans les années 2000 et suivantes (22 sur les 37 de notre panel).

Année	Nbre de créations
Années 70	1
Années 80	8
Années 90	6
Années 2000	7
Années 2010	12
Années 2020 à aujourd'hui	3
	37

Associations dont les dossiers ont été refusés en 2023 en Conseil

N° de projet	Association	Ville	Date du Conseil	Raison du refus
2022/052	Domicile Intergénération Isérois	Grenoble	29/03/2023	Le projet en était encore au stade de la réflexion. Le conseil a estimé qu'il n'était pas suffisamment avancé pour être soutenu.
2023/002	Coecurious	Lyon	29/03/2023	Le conseil a estimé que le projet ne relevait pas de nos orientations prioritaires.
2022/005	Œuvre de Secours aux Enfants	Paris	5/12/2023	L'association fait appel à la générosité du public, ne participait pas financièrement au budget du projet pour lequel le Fonds était le seul sollicité financièrement.

Associations dont les dossiers ont été refusés en 2023 avant instruction et présentation au Conseil

Associations	N° projet	Ville	Motif du refus avant CA
Archange Autisme	2023/066	La Benisson Dieu	Le projet concernait des enfants.
Association Créatrice de Lien Social	2023/065	Besançon	L'association a déjà été soutenue en 2023 pour un projet.
ASLIVE	2023/060	Paris	L'association avait été soutenue en 2022 et le Fonds lui avait exprimé que ce serait le dernier soutien.
France Alzheimer et maladies apparentées	2023/050	Paris	Le Fonds Transmission et Fraternité s'attache à soutenir des structures locales, des associations de taille modeste, des associations dont la collecte de fonds s'effectue au niveau local. Ceci exclut les structures dépendantes ou affiliées à de grands réseaux nationaux faisant eux-mêmes appel à la générosité du public au plan national.
Fonds de dotation Chez Daddy	2023/049	Lyon	Le Fonds ne soutient qu'exceptionnellement des fonds de dotation, nous leur avons conseillé de présenter leur projet au nom de l'association fondatrice. Le projet sera présenté en 2024.
Société de Saint Vincent de Paul – Conseil de Paris	2023/045	Paris	Le Fonds Transmission et Fraternité ne finance pas de manifestation ponctuelle, notamment des opérations de Noël.
Foyer Saint Laurent	2023/035	Paris	Le Fonds Transmission et Fraternité ne finance pas de manifestation ponctuelle, notamment des opérations de Noël.
Le Village des Enfants Extra-Ordinaires	2023/034	Paris	Le projet concernait des enfants.

Associations	N° projet	Ville	Motif du refus avant CA
A Vélo sans Age – Antenne d'Arès	2023/033	Voisins le Bretonneux.	Ce projet a été refusé car la structure n'avait pas de statut associatif propre. Nous avons demandé à l'association nationale « A Vélo sans âge » de présenter un seul dossier pour les demandes des antennes locales. Le projet sera présenté en 2024.
Les Givrés du Plumeau	2023/032	La Réole	Le projet concernait des enfants.
Passerelles et Compétences	2023/029	Paris	Le projet concernait des jeunes en difficulté d'insertion
Un avenir pour tara	2023/026	Saint Avé	Le projet concernait de jeunes adultes en situation de handicap mental.
Association médicale pour l'assistance des personnes âgées en Afrique	2023/021	Toury	Le projet se situait en Afrique.
Magie à l'hôpital	2023/020	Tours	Le projet concernait des enfants hospitalisés.

RESSOURCES

Au cours de l'année 2023, le Fonds Transmission et Fraternité a reçu 295 081,72 €.
(453 382.84 € en 2022)

Toutes ces ressources provenaient de l'Association des Petits Frères des Pauvres.

Nom	Montant reçu
Liscouet	107 965,60
Chapotat	43 954,14
Barrat	41 981,18
Langlois	50 075,59
Bidois	1 006,48
Vieuville	50 098,73
	295 081,72

Parmi ces ressources, deux précisait le souhait d'une affectation des aides financières dans une région particulière :

- Chapotat Grenoble et Auvergne Rhône Alpes
- Vieuville Secteur de Rennes

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Les orientations générales

En 2023, le Fonds s'est attaché tout particulièrement à affecter en priorité ses aides à des actions en faveur des personnes âgées isolées, ou en situation de précarité, ou handicapées, ou malades ou en fin de vie.

COMMUNICATION

Le site www.transmissionfraternite.org permet d'assurer la plus grande transparence sur les activités du fonds.

- Les orientations et éléments d'appréciation des projets sont détaillés dans la rubrique « Nous solliciter », et sont accompagnés de documents d'aide à la création d'un dossier ;
- Chaque association soutenue voit son projet exposé dans un court article, dans la rubrique « Associations soutenues ».

Les associations y trouvent donc toutes les informations utiles et déposent leurs demandes d'aide financière en ligne sur une plate-forme mise à leur disposition après inscription. Hormis les entretiens (en face à face ou au téléphone) avec les associations, l'essentiel des échanges se fait par courriels, reçus et traités en 2023 comme les années précédentes, par la Secrétaire générale et l'assistante.

Ce site comporte également un extranet réservé aux administrateurs et personnes ressource, et un outil de gestion intégré, permettant de gérer le suivi des dossiers.

ORGANISATION PRATIQUE

Le bénévolat

La plus grande partie des travaux est assurée bénévolement par les membres du Conseil.

En heures de travail, non compris les déplacements :

Thèmes	Secrétaire	Présidents	Trésoriers	Autres membres du CA et conseillers	Total 2023 (heures)	<i>Total 2022 (heures)</i>
Administration – Secrétariat général – Suivi de la trésorerie, des placements, des comptes annuels et relations avec le Commissaire aux Comptes	129	8	190	0	327	117
Conseils d'administration (préparation, tenue, suivi des décisions)	123	76	26	49	274	149
Dossiers (examens, visites, conventions, suivi des aides financières accordées et des paiements)	62	24	0	119	205	176
Site (contrôles et garantie)	1	0	0	0	1	10
Total	315	108	216	168	807	452

Les autres apports

Une permanence administrative est assurée par une société extérieure (permanence sur les mails, contrôle de la bonne constitution des dossiers arrivés, mise en œuvre et suivi des décisions du Conseil d'administration sur les projets présentés en relation étroite avec la Secrétaire générale.

Suite à la démission de Laurence Delmotte de son poste d'administrateur et en conséquence de sa fonction assidue de Secrétaire du bureau de notre Fonds de dotation depuis sa création en 2011, et pour assurer une bonne transition entre les fonctions techniques importantes qu'assumait Laurence Delmotte, il a été décidé, lors du Conseil du 7 décembre 2022, que celle-ci effectue une mission de conseil en liaison étroite avec la nouvelle Secrétaire générale, Caroline Marchi, afin de lui permettre d'exercer au mieux ses nouvelles fonctions. Cette mission de conseil a été assurée dans le cadre d'un contrat de travail à durée déterminée à mi-temps du 1er janvier au 30 juin 2023.

Cette mission a permis de décrire précisément l'ensemble des procédures administratives et financières de gestion du Fonds et de son site internet. Ce ne sont pas moins de 65 tutoriels et mémos ainsi que 14 mails-type qui ont été produits et un rendez-vous téléphonique hebdomadaire a permis une prise de fonction facilitée par la nouvelle Secrétaire générale.

Anne Dehaeze, spécialiste de l'examen des projets concernant les personnes âgées, a rejoint le Fonds Transmission et Fraternité en tant que conseillère.

GOUVERNANCE

Ainsi que nous l'indiquons au début de ce rapport annuel, le Fonds de dotation Transmission et Fraternité a connu d'importants changements dans sa gouvernance.

- Nathalie Blum a rejoint le Fonds en tant qu'administratrice depuis le début de l'année 2023 et a été élue Présidente du Fonds à compter du 16 avril 2023.
- Frédéric Pascal, Président depuis l'origine du Fonds, a souhaité restreindre son investissement bénévole. Il reste administrateur.
- Laurence Delmotte, Secrétaire générale depuis l'origine, a donné sa démission au début de l'année 2023. En remerciement de son implication et de son apport, elle a été nommée Secrétaire générale honoraire. Elle ne fait plus partie du Conseil d'administration, mais poursuit son activité en tant que Conseillère (participation aux Conseils et examen des projets notamment) autant qu'elle le souhaite.
- Caroline Marchi a été élue Secrétaire générale du fonds, en remplacement de Laurence Delmotte au début de l'année 2023.
- Christian Alibay, Trésorier depuis l'origine du Fonds, a également présenté sa démission à compter du 31 mars 2023. En remerciement du travail effectué depuis toutes ces années, le Conseil d'administration l'a nommé Trésorier Honoraire. Il ne fait plus partie du Conseil d'administration, mais participe aux Conseils autant qu'il le souhaite en tant que Conseiller.
- Francis Bercovici a été élu Trésorier le 1^{er} avril 2023 en remplacement de Christian Alibay.

L'ensemble de ces dispositions ont été votées à l'unanimité.

Constitution du Comité d'investissement

Le Conseil d'administration du fonds de dotation définit la politique d'investissement du fonds, dans des conditions précisées par les statuts. Ces conditions incluent des règles de dispersion par catégories de placement, et de limitation par émetteur. Les actifs éligibles aux placements du fonds de dotation sont ceux qu'énumère l'article R. 931-10-21 du code de la sécurité sociale.

Lorsque le montant de la dotation excède un million d'euros, les statuts du fonds de dotation prévoient la création, auprès du conseil d'administration, d'un comité consultatif, composé de personnalités qualifiées extérieures à ce conseil, et chargé de lui faire des propositions de politique d'investissement et d'en assurer le suivi. Ce comité peut proposer des études et des expertises.

La création de ce Comité consultatif d'investissement ayant été décidée le 12 mai 2022, sa composition a été fixée le 7 décembre 2022. Ont été nommés :

- Francis Bercovici, directeur administratif et financier de la Fondation INFA,
- Damien Duval, directeur général de la fédération Cap France.

Compte-tenu de l'élection de Francis Bercovici en tant que Trésorier, ce dernier sera remplacé dès que possible au sein du Comité consultatif d'investissement.

ELÉMENTS FINANCIERS 2023

Rappel des normes :

- 1) Depuis le nouveau règlement comptable N 2018-06, la comptabilisation du résultat du Dotation est d'une valeur égale à zéro dans la mesure où la reprise en produits au compte de résultat de la dotation consommable se fait à hauteur des charges de fonctionnement et des aides financières accordées. Cette comptabilisation s'effectue en fin d'année lors de la clôture des comptes annuels.
- 2) La dotation intègre depuis 2022 dans un sous-compte le montant des aides financières reçues de l'association des Petits Frères des Pauvres affectées à des projets précis et non encore utilisées.
- 3) Tous les engagements de versements des aides financières accordées par le Conseil d'Administration sont constatés depuis le changement de méthode en 2022 en charges au compte de résultat, et le solde restant à verser à la clôture est constaté en autres dettes au passif du bilan pour un montant de 407 600 €.
- 4) Le montant des aides financières reçues en 2023 est enregistré dans la dotation consommable qui s'élève à 295 081,72€ en 2023 contre 453 382,84 € pour 2022. Cette baisse relative s'explique par des normes plus strictes d'attribution des legs des Petits Frères des Pauvres.

Eléments financiers**1) Montant de la dotation consommable au 31 décembre 2022 :**

La Dotation s'élève à 1 114 105 € et constitue la totalité des fonds propres.

2) Engagements et Paiements 2023 :

	2022	2023
<i>Engagements réalisés au cours de l'exercice</i>		
Nb de Projets	39	37
Engagements ('000)	778	695
<i>Paiements effectués au cours de l'exercice</i>		
Nb de Projets		47
Paiements des projets de l'année ('000)	559	686
Dont Paiements concernant des projets sur exercices antérieurs	134	325
Engagements restants dus au 31/12	398	407

3) Résultat de l'exercice :

Produits d'exploitation :

Au compte de résultat, la reprise prélevée sur la dotation consommable s'élève à 657 354€ (contre 606 003 € en 2022) et permet d'équilibrer le résultat 2023 selon la méthode décrite dans les règles de gestion. A noter que s'ajoutent à cette reprise normalement la reprise de fonds dédiés non applicable en 2023 contre 250 161€ en 2022. Au total les produits d'exploitation se montent à 657 356€ contre 859 473 € en 2022.

Charges d'exploitation :

Les aides financières concernant 2023 s'élèvent à 604 267 € contre 814 145€ en 2022. Les frais de fonctionnement s'élèvent à 54 870 € contre 45 095 € en 2022. L'écart s'explique notamment par les frais liés au coût d'accompagnement pour la mise en place du « nouveau » conseil d'administration avec le recrutement en CDD de Mme Delmotte.

4) **Produits Financiers** : Le montant des produits financiers constatés est de 2341 €.

5) **Trésorerie et placements financiers** : 1302 862€

La trésorerie opérationnelle (Disponibilités et comptes sur livrets) s'élève au 31 décembre 2023 à 302 862€ contre 734 574 € en 2022. Cette baisse significative de trésorerie s'explique par une baisse des legs des Petits Frères des Pauvres combinée à des décisions d'engagements 2023 similaires à ceux de 2022.

Le Fond dispose par ailleurs de placements financiers, hors plus-value latente d'un million d'euros (1 000 000 €).

Conclusion :

La situation du fonds de dotation au 31 décembre 2023 reste satisfaisante et permet de poursuivre la mission du Fonds qui est d'accorder des aides financières aux associations qui en font la demande et qui entrent dans les critères d'attribution tels que définis dans la convention entre le fonds de dotation et l'association des Petits Frères des Pauvres.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS TRANSMISSION ET FRATERNITE

	Nom	Prénom	Fonction
Administrateurs	BLUM	Nathalie	Présidente
	BERCOVICI	Francis	Trésorier
	MARCHI	Caroline	Secrétaire
	GUICHARD	Sylvie	Membre
	CALVO	Martine	Membre
	PASCAL	Frédéric	Membre
		DEHAEZE	Anne

Trésorier honoraire	ALIBAY Christian
Secrétaire générale honoraire	DELMOTTE Laurence

Représentant Les petits frères des Pauvres	ROTH Martine
---	--------------

Commissariat aux Comptes	Cabinet Jégard et associés
---------------------------------	----------------------------

Comité d'investissement	DUVAL	Damien
	A nommer	